

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 septembre 2025 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2025 09 15-10- RESSOURCES HUMAINES – Création
d’emplois non permanents pour faire face à un accroissement
temporaire d’activité**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/09/2025
En exercice : 33	
Présents : 20	Affichage de la convocation : 09/09/2025
Pouvoirs : 11	
Votants : 31	Affichage du compte rendu : 16/09/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS-MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Gérard DUPLAT donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Philippe LARGE donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Genevieve HECTOR donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Sylvain BARCET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Rémi GILLET donne pouvoir à M Daniel MALOSSE	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l’article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d’agents contractuels pour un accroissement temporaire d’activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il est proposé au conseil municipal la création des emplois non permanents pour accroissements temporaires d’activité à compter du 1^{er} octobre 2025 :

Cadres d’emploi	Quotités	Nombres de poste
Adjoint d’animation	35h	12
Adjoint technique	35h	12
Adjoint administratif	35h	3

Vu l’article L332-23 1° du code général de la fonction publique,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- CRÉE** les emplois non permanents à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025 mentionnés ci-dessus pour des accroissements temporaires d'activité ;
- AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 12 mois maximum sur une période consécutive de 18 mois ;
- DIT QUE** la rémunération afférente est prévue aux différents comptes concernés du sous-chapitre 64, chapitre 12 du budget 2025 de la commune.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

17.09.2025

et de la publication en mairie le

17.09.2025

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2025 09 15-10 RESSOURCES HUMAINES- Création

Objet de l'acte : d'emplois non permanents pour faire face à une accroissement temporaire d'activité

.....
Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 17/09/2025
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2025091510_10

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20250915-2025091510_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .1

Fonction publique

Personnel contractuel

Délibérations relatives aux créations d'emplois non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 2025 09 15-10- RESSOURCES HUMAINES – Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.pdf (99_DE-069-200047785-20250917-2025091510_10-DE-1-1_1.pdf)